RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ars Agence Régionale de Santé

ZONE DE DISTRIBUTION : GAP-BAYARD,ROMETTE,BASSETS

Conclusion sanitaire

2023 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : -

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 3 captages. L'eau qui l'alimente est souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (GAP), soit 8722 personnes. Le responsable des installations est : « COMM AGGLO GAP TALLARD DURANCE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « VEOLIA EAU - CGE » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

ABSENCE

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

SAVEUR-COULEUR

Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

TEMPÉRATURE

Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).

TEMPÉRATURE

Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **21**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES — A — Très bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **7**
Valeur moyenne : **2,67 mg/L**
Valeur maxi : **3 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **2**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **179**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

FLUOR — A — Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **0,025 mg/L**
Valeur maxi : **0,05 mg/L**

ARSENIC — A — Très bonne qualité

Elément d'origine naturelle ou industrielle. Le maximum réglementaire est 10 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **0 microgramme/L**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **5**
Valeur moyenne : **16 °f**
Valeur maxi : **16,3 °f**

Édité le **02/08/2024**

UDI **005000865**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

Agence régionale de santé - Provence-Alpes-Côte d'Azur - Délégation Départementale des Hautes-Alpes - Parc Agroforest - 5, rue des silos - CS60003 - 05004 Gap
https://www.paca.ars.sante.fr/ 04.13.55.80.10 ARS-PACA-DT05-SANTE-ENVIRONNEMENT@ars.sante.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ars Agence Régionale de Santé

ZONE DE DISTRIBUTION : LES FARAUDS

Conclusion sanitaire

2023 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : -

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : LAYE 2 (SCE), LAYE1 PATU (SCE). L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (GAP), soit 272 personnes. Le responsable des installations est : « COMM AGGLO GAP TALLARD DURANCE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « VEOLIA EAU - CGE » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

ABSENCE	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
SAVEUR-COULEUR	Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.
TEMPÉRATURE	Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).
TEMPÉRATURE	Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **10**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**
Années prises en compte : **2022, 2023**

NITRATES — A — Très bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **1,24 mg/L**
Valeur maxi : **1,5 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **173**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**
Année prise en compte : **2020**

FLUOR — A — Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0,0292 mg/L**
Valeur maxi : **0,06 mg/L**
Année prise en compte : **2020**

ARSENIC — A — Très bonne qualité

Elément d'origine naturelle ou industrielle. Le maximum réglementaire est 10 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0 microgramme/L**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**
Année prise en compte : **2020**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **15,5 °f**
Valeur maxi : **15,5 °f**

Édité le **02/08/2024**

UDI **005000864**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

Agence régionale de santé - Provence-Alpes-Côte d'Azur - Délégation Départementale des Hautes-Alpes - Parc Agroforest - 5, rue des silos - CS60003 - 05004 Gap
https://www.paca.ars.sante.fr/ 04.13.55.80.10 ARS-PACA-DT05-SANTE-ENVIRONNEMENT@ars.sante.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ars Agence Régionale de Santé

ZONE DE DISTRIBUTION : LA GARDE (LA ROCHE)

Conclusion sanitaire

2023 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : -

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : FONTFROIDE (SCE DE). L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (GAP), soit 98 personnes. Le responsable des installations est : « COMM AGGLO GAP TALLARD DURANCE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « VEOLIA EAU - CGE » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

ABSENCE	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
SAVEUR-COULEUR	Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.
TEMPÉRATURE	Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).
TEMPÉRATURE	Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **10**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**
Années prises en compte : **2022, 2023**

NITRATES — A — Très bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **1,35 mg/L**
Valeur maxi : **1,4 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **641**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**
Année prise en compte : **2021**

FLUOR — A — Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0,07 mg/L**
Valeur maxi : **0,07 mg/L**
Année prise en compte : **2021**

ARSENIC — A — Très bonne qualité

Elément d'origine naturelle ou industrielle. Le maximum réglementaire est 10 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0 microgramme/L**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**
Année prise en compte : **2021**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **9,98 °f**
Valeur maxi : **10,1 °f**

Édité le **02/08/2024**

UDI **005000862**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

Agence régionale de santé - Provence-Alpes-Côte d'Azur - Délégation Départementale des Hautes-Alpes - Parc Agroforest - 5, rue des silos - CS60003 - 05004 Gap
https://www.paca.ars.sante.fr/ 04.13.55.80.10 ARS-PACA-DT05-SANTE-ENVIRONNEMENT@ars.sante.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ars Agence Régionale de Santé

ZONE DE DISTRIBUTION : CHARANCE

Conclusion sanitaire

2023 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : -

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : CHAUMIERE AVAL (SCE DE LA), CHAUMIERES AMONT (SCE). L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (GAP), soit 491 personnes. Le responsable des installations est : « COMM AGGLO GAP TALLARD DURANCE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « VEOLIA EAU - CGE » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

ABSENCE	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
SAVEUR-COULEUR	Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.
TEMPÉRATURE	Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).
TEMPÉRATURE	Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **11**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**
Années prises en compte : **2022, 2023**

NITRATES — A — Très bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **0,503 mg/L**
Valeur maxi : **0,83 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — - — Pas de données disponibles

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

FLUOR — - — Pas de données disponibles

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

ARSENIC — - — Pas de données disponibles

Elément d'origine naturelle ou industrielle. Le maximum réglementaire est 10 microgramme/L.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **16,5 °f**
Valeur maxi : **17,1 °f**

Édité le **02/08/2024**

UDI **005000861**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

Agence régionale de santé - Provence-Alpes-Côte d'Azur - Délégation Départementale des Hautes-Alpes - Parc Agroforest - 5, rue des silos - CS60003 - 05004 Gap
https://www.paca.ars.sante.fr/ 04.13.55.80.10 ARS-PACA-DT05-SANTE-ENVIRONNEMENT@ars.sante.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

Agence Régionale de Santé

ZONE DE DISTRIBUTION : GAP URBAIN

Conclusion sanitaire

2023 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : -

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 3 captages. L'eau qui l'alimente est mixte.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 4 communes (CHATEAUVIEUX, GAP, JARJAYES, TALLARD), soit 30637 personnes. Le responsable des installations est : « COMM AGGLO GAP TALLARD DURANCE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « VEOLIA EAU - CGE » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

ABSENCE

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

SAVEUR-COULEUR

Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

TEMPÉRATURE

Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).

TEMPÉRATURE

Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **72**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES — A — Très bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **22**
Valeur moyenne : **1,62 mg/L**
Valeur maxi : **3 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **6**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **179**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

FLUOR — A — Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **6**
Valeur moyenne : **0,055 mg/L**
Valeur maxi : **0,07 mg/L**

ARSENIC — A — Bonne qualité

Elément d'origine naturelle ou industrielle. Le maximum réglementaire est 10 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **6**
Valeur moyenne : **1,4 microgramme/L**
Valeur maxi : **4 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **17**
Valeur moyenne : **14 °f**
Valeur maxi : **17,6 °f**

Édité le **02/08/2024**

UDI **005000859**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

Agence régionale de santé - Provence-Alpes-Côte d'Azur - Délégation Départementale des Hautes-Alpes - Parc Agroforest - 5, rue des silos - CS60003 - 05004 Gap
https://www.paca.ars.sante.fr/ 04.13.55.80.10 ARS-PACA-DT05-SANTE-ENVIRONNEMENT@ars.sante.fr

Comité de suivi de la DSP Eau Potable

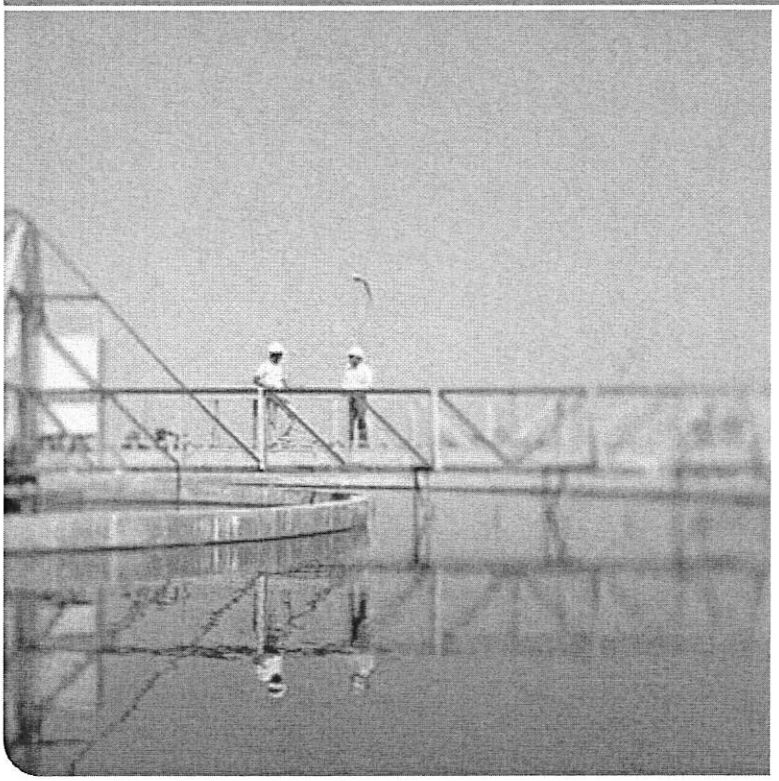

L'eau Naturellement Gap

Septembre 2024

Léau
Naturellement Gap

Sommaire

- ❑ Présentation du territoire 2024
- ❑ Présentation du rapport annuel du délégataire 2023
- ❑ Bilan des dépenses contractuelles de renouvellement
- ❑ Programme des travaux de renouvellement 2024

Eau
Naturellement Gap

Votre territoire OdAlp 2024

↘ VALEURS

- ↗ SOLIDARITÉ
- ↗ RESPONSABILITÉ
- ↗ INNOVATION
- ↗ SENS DU CLIENT
- ↗ RESPECT

↘ CHIFFRES CLÉS

36 CONTRATS collectivités

55 000 ABONNÉS desservis en eau potable

37 COLLABORATEURS à votre service

64 INSTALLATIONS de production d'eau potable

34 USINES de dépollution

L'eau Naturellement Gap

NOTRE ÉQUIPE

OLIVIER CAMPOS
Directeur du Territoire Provence-Alpes
olivier.campos@veolia.com
06 19 33 77 75

SERVICES SUPPORTS

ERIC LAPORTE
Responsable Consommateurs
eric.laporte@veolia.com
06 22 96 84 62

LYDIANE RIFF
Directrice des Opérations
lydiane.riff@veolia.com
06 11 79 34 75

CYRIL DE VOMECOURT
Directeur Développement
cyril.devomecourt@veolia.com
06 25 60 14 30

CONTACT CONSOMMATEURS

www.eau.veolia.fr
04 97 25 88 95

SIÈGE DE LA RÉGION MÉDITERRANÉE

1 rue Albert Cohen
Plein Ouest, Bat A
13 321 MARSEILLE Cedex 16
04 91 03 42 00

VEOLIA EAU FRANCE

30 rue Madeleine Vionnet
93 300 AUBERVILLIERS
01 85 57 70 00

OdAlp
Unis par Veolia

RACHEL COLANGE
Directrice OdAlp
rachel.colange@veolia.com
06 17 09 36 49

ODALP
15 rue des Métiers
BP 164
05 000 GAP

MANAGERS DE SERVICE LOCAL

MARC MARSAN
Eau potable
06 10 29 15 02

A POURVOIR
Assainissement
06 xx

SERVICES D'EXPLOITATION

NICOLAS GIRARD
Responsable équipe Gap
06 87 26 95 60

LOÏC ALLIAUD
Responsable équipe Gap Rural
06 26 49 59 36

JULIEN CASTINEL
Responsable équipe Barcelonnette
06 77 96 65 39

ANTHONY CORJON
Responsable équipe Embrun / Devoluy
06 29 94 13 91

LIONEL JEAN
Responsable équipe Ubaye
06 16 79 28 52

L'eau
Naturellement Gap

Rapport Annuel du Délégataire 2023

RAD 2023 : Les Faits marquants

- **15 juin 2023: Intrusion sur le réservoir des Emeyères**

(vérification par équipes d' astreinte, isolement 1 cuve, analyses de controle): pas de rupture d'alimentation

- **octobre 2023 : Effondrement du plancher du filtre 6 de l'usine de la descente**

(proposition solution dès novembre à l'ARS pour travaux début 2024 de mise en place filtralite)

- **Juillet 2023: investissement Ville de Gap d'un surpresseur dans le réservoir de Charance**

pour alimentation du quartier de la Garde

L'eau
Naturellement Gap

RAD 2023 : Les principaux chiffres

Habitants desservis

41 528

Abonnés

24 496

	2019	2020	2021	2022	2023	N/N-1
Nombre total d'abonnés (clients)	**23 547**	**23 819**	**24 189**	**24 347**	**24 496**	**0,6%**
domestiques ou assimilés	23 544	23 816	24 186	24 344	24 993	0,6%
non domestiques	0	0	0	0	0	0,0%
autres services d'eau potable	3	3	3	3	3	0,0%

L'eau
Naturellement Gap

RAD 2023 : Les principaux chiffres

Nombre d'installations de production

9

Nombre de réservoirs

24

d'une capacité totale de

11 968 m^3

Stations de pompage et de surpression

17

Canalisations de distribution

331 km

Nombre de Branchements

14 058

Nombre de Compteurs

24 496

L'eau
Naturellement Gap

RAD 2023 : Les principaux chiffres

INDICATEURS CLÉS

Rendement du réseau de distribution

74,5 %

77,7% en 2022

Objectif Grenelle 2

69,35%

ARS: Taux de conformité microbiologique

100 %

99,1% en 2022

Taux d'interruption de service Non programmé
(pour 1000 abonnés)

1.84

0.66 en 2022

L'eau
Naturellement Gap

RAD 2023 : Synthèse des flux de volumes

Ressources propres : 1 254 876 m3

Drac : 2 074 096 m3

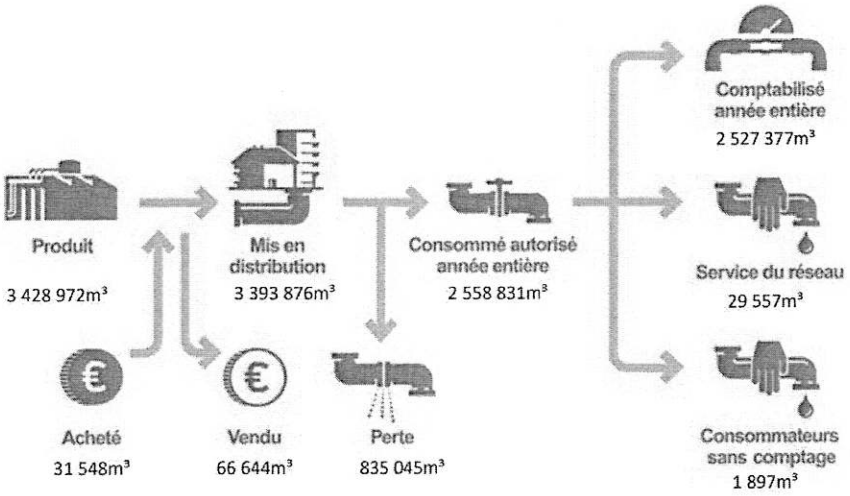

2022:
Ressources propres : 1 029 665 m3
Drac : 2 460 000 m3

Léau
Naturellement Gap

RAD 2023 : Performance opérationnelle du réseau

- Rappel Engagement contractuel : ILP = 5,8 m3/j/km (Rendement réseau > ou = à 80%)
- Rappel Grenelle 2 : Seuil de rendement s'établit à 69,35% pour la ville de Gap

- Campagnes de recherche de fuites : 80,18 km de réseau ont été inspectés.
- Nombre de fuites décelées et réparées :

	2019	2020	2021	2022	2023	N/N-1
Nombre de fuites sur canalisations	41	20	38	17	45	164,7%
Nombre de fuites par km de canalisations	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0%
Nombre de fuites sur branchement	81	73	110	94	94	0,0%
Nombre de fuites pour 100 branchements	0,6	0,5	0,8	0,7	0,7	0,0%
Nombre de fuites sur autre support	0	0	0	0	0	0%
Nombre de fuites réparées	122	93	148	111	139	25,2%
Linéaire soumis à recherche de fuites			100 215	56 880	80 179	29,1%

- Performance opérationnelle du réseau de distribution (période synchrone):

Année	Rdt (%)	Objectif Rdt Grenelle 2 (%)	ILP (m^3/j/km)	ILVNC (m^3/j/km)	ILC (m^3/j/km)
2023	74,5	69,35	7,50	7,76	21,75

Naturellement Gap

Zoom rendement réseau

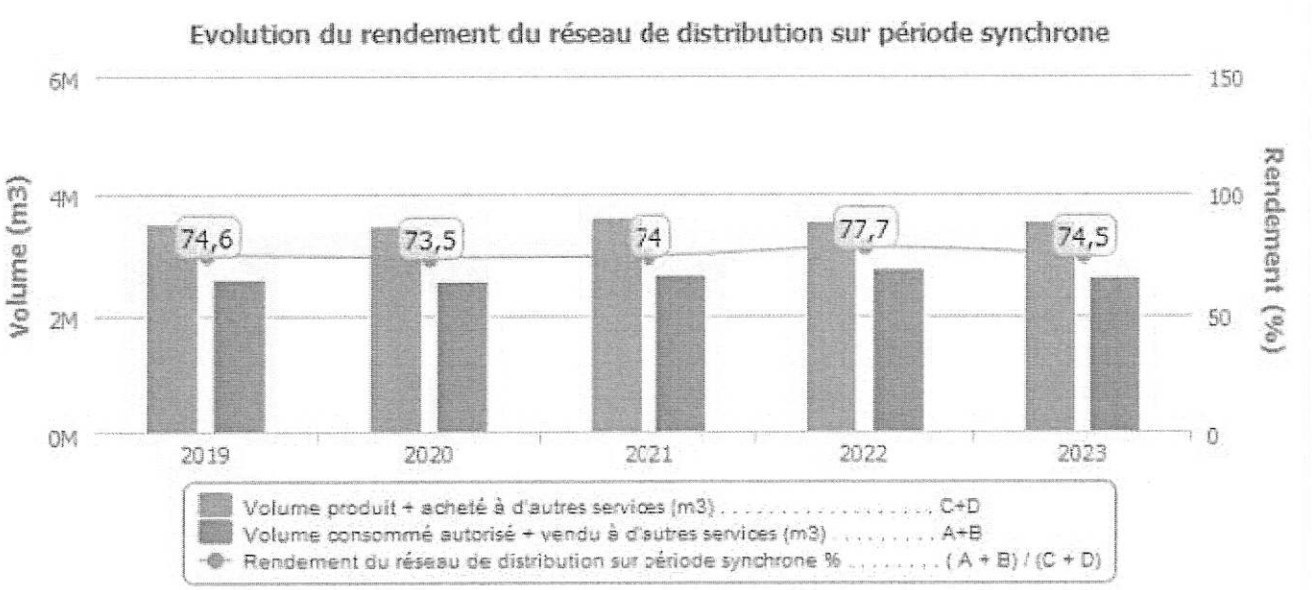

L'eau
Naturellement Gap

RAD 2023 : Gestion patrimoniale et renouvellement

- Les installations :

	Opération réalisée dans l'exercice
DÉSINFECTION CHAUVET	
COMPTEUR " agence de l'eau "	Renouvellement
SECTORISATIONS	
DÉBITM PUYMONBEAU DN80 AVEC REGARD ET SAT LS42	Rénovation
DÉBITMÈTRE ST HUBERT DN150 AVEC REGARD ET SAT LS4	Rénovation
SECTO LS 42 DÉBITMÈTRE SQUARE VOLTAIRE	Renouvellement
BRISE CHARGE CHARANCE	
DESINFECTION GENERATEUR UV	Rénovation
PORTE	Renouvellement
REGARD TRAITEMENT U.V. LA GARDE	
TRAITEMENT UV	
GENERATEUR UV WEDECOBX 20	Rénovation
STATION DE TRAITEMENT	
DÉSINFECTION U. V.	
CONDUITE INOX 400 2 RVP 400	Renouvellement
RÉSERVOIRS LES FARAUDS	
GENERATEUR UV TROJAN	Rénovation
COMPTEUR LES FARAUDS " agence de l'eau "	Renouvellement
RÉSERVOIR PUYMAURE	
RÉSERVOIR PUYMAURE SONDE CHLORE	Renouvellement
RÉSERVOIR DU ROCHASSON 500 M3X2	
RÉSERVOIR ROCHASSON PORTE	Renouvellement
RÉSERVOIR DES EYSSAGNIERES	
ESSAGNIERES CAPTEUR NIVEAU	Renouvellement
RÉSERVOIR DE CHARANCE. 500m3	
RÉSERVOIR	
ARMOIRE ÉLECTRIQUE ET TÉLÉGESTION ET C	Renouvellement
FERME LES GUERINS ET QUARTIER LES BARONS	
POMPAGE EN REGARD ROUTE DE JARJAYES	
ARMOIRE ÉLECTRIQUE ET TÉLÉGESTION	Renouvellement

- Les réseaux : 500 ml renouvelés
- Les branchements : 69 renouvelés, 39 branchements neufs réalisés

L'eau Naturellement Gap

RAD 2023 : Interventions clientèles

	2019	2020	2021	2022	2023	N/N-1
Nombre d'interventions avec déplacement chez le client	4 438	3 881	4 735	4 318	3 874	- 10,3 %
Nombre annuel de demandes d'abonnement	3 075	2 802	3 392	2 962	2 825	-4,6%
Taux de clients mensualisés	39,8 %	40,5 %	42,2 %	43,3 %	44,9 %	3,7%
Taux de clients prélevés hors mensualisation	28,4 %	28,2 %	27,5 %	26,5 %	26,1 %	-1,5%
Taux de mutation	13,3 %	12,0 %	14,3 %	12,4 %	11,7 %	-5,6%

Léau
Naturellement Gap

RAD 2023 : La qualité de l'eau

- 2 types de contrôles distincts :
  - Le contrôle officiel, conformément à la réglementation. Il est commandé par les services de l'ARS.
  - L'auto-contrôle du délégataire
- Au total en 2023 :
  - 210 prélèvements au total répartis suivant le tableau ci-dessous :

Limite de qualité	Contrôle Sanitaire		Surveillance du Délégataire		Contrôle sanitaire et surveillance du délégataire	
	Nb PLV total	Nb PLV conformes	Nb PLV total	Nb PLV conformes	Nb PLV total	Nb PLV conformes
Microbiologique	107	107	41	41	148	148
Physico-chimie	34	34	28	26	62	60

  - 4166 analyses
  - 100,0% conforme sur les paramètres physico-chimiques
  - 100 % conforme sur les paramètres microbiologiques

L'eau
Naturellement Gap

RAD 2023 : Le prix du service de l'eau

GAP Prix du service de l'eau potable	Volume	Prix Au 01/01/2024	Montant Au 01/01/2023	Montant Au 01/01/2024	N/N-1
Part délégataire			**71,09**	**73,40**	**3,25%**
Consommation	120	0,6117	71,09	73,40	3,25%
Part communale			**48,48**	**48,48**	**0,00%**
Consommation	120	0,4040	48,48	48,48	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	**120**	**0,0212**	**4,32**	**2,54**	**-41,20%**
Organismes publics			**33,60**	**34,80**	**3,57%**
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2900	33,60	34,80	3,57%
Total € HT			**157,49**	**159,22**	**1,10%**
TVA			8,67	8,76	1,04%
Total TTC			**166,16**	**167,98**	**1,10%**
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			**1,38**	**1,40**	1,45%

Prix de l'eau (consommation 120 m3) : 1.40€ TTC/m^3 soit 167,98 € TTC

Evolution très faible du K

L'eau Naturellement Gap

Léau
Naturellement Gap

Bilan des dépenses contractuelles de renouvellement

Point sur les travaux de renouvellement

Libéllé chantier	ml	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
chantiers 2013	400	82624										
chantiers 2014	718		173785									
chantiers 2015	940			134217								
chantiers 2016	1393				157020							
chantiers 2017	1442					160082						
chantiers 2018	500						193517					
chantiers 2019	1023							154225				
chantiers 2020	83								163219			
chantiers 2021 : route de la Luye canalisation PVC 125 mm	810									131565		
chantiers 2021 : chemin des Chênes canalisation 125 mm	66									6270		
chantiers 2021 : route de Rambaud canalisation PEHD 40 mm	40									3000		
chantiers 2022: av Maréchal Foch canalisation PEHD 125 mm	240										26400	
chantiers 2022 : av Provence canalisation fonte 200 mm	650										191470	
Chantier 2023: av de Provence canalisation PVC 125 mm	270											70291
Chantier 2023: impasse st Roch et av bernard Givaudan canalisation PEHD 50 mm	230											50000
Chantier 2023: fin de chantier av de Provence canalisation finte dn 200 mm												49284
Total		82624	173785	134217	157020	160082	193517	154225	163219	140835	217870	169576

Libéllé chantier	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Branchemens	45362	144939	177242	168838	151043	136729	112004	128702	127193	60140	114466
divers équipements	13820	22630	23725	19265	32011	27248	32740	25571	42170	62231	42715
Total	59182	167569	200967	188103	183054	163977	144744	154273	169363	122371	157181

Léau
Naturellement Gap

Point sur les travaux de renouvellement

- Rappel Engagements contractuels :
  - 167 200 € HT/an en Fond de garantie (branchements, accessoires hydrauliques, équipements électromécaniques)
  - 156 000 €HT/an en Compte de renouvellement (canalisations)

ANNEE	ENGAGEMENT DE RENOUVELLEMENT PORTE AU CARE			ETAT RENOUVELLEMENTS ET RENOVATIONS (Montants comptabilisés)							
valeur de base 1/07/2013	K appliqué au 01/07/N	Fonds (hors canalisations)	Fonds (canalisations)	Compte de renouvellement (hors canalisations)			Compte de renouvellement (canalisations)	TOTAL des dépenses	Solde Fonds (hors canalisations)	Solde Fonds (canalisations)	Solde Fonds
	1.000000	**167,200.00**	**156,000.00**	Branchements	Equipements	GC et captages	Canalisations				
2013	1.000000	83,600.00	78,000.00	45,362.04	1,420.81	12,400.00	82,624.65	**141,807.50**	**24,417.15**	**-4,624.65**	**19,792.50**
2014	1.013570	169,468.90	158,116.92	144,939.86	22,630.10	8,900.00	164,885.88	**341,355.84**	**17,416.09**	**-11,393.61**	**6,022.48**
2015	1.020382	170,607.87	159,179.59	177,241.65	23,725.17	0.00	134,217.89	**335,184.71**	**-12,942.86**	**13,568.09**	**625.23**
2016	0.994850	166,338.92	155,196.60	168,838.30	19,285.23	0.00	157,019.80	**345,123.33**	**-34,707.47**	**11,744.89**	**-22,962.58**
2017	1.004487	167,950.23	156,699.97	151,043.40	32,011.45	0.00	160,081.61	**343,136.46**	**-49,812.09**	**8,363.25**	**-41,448.84**
2018	1.013226	169,411.39	158,063.26	136,728.50	27,247.85	0.00	193,517.09	**357,493.44**	**-44,377.05**	**-27,090.58**	**-71,467.63**
2019	1.027848	171,856.19	160,344.29	112,004.47	32,739.72	0.00	154,226.90	**298,971.09**	**-17,265.05**	**-20,973.19**	**-38,238.24**
2020	1.045118	174,743.73	163,038.41	128,702.69	25,571.29	0.00	163,219.09	**317,493.07**	**3,204.70**	**-21,153.87**	**-17,949.17**
2021	1.043445	174,464.00	162,777.42	127,193.72	42,170.33	0.00	140,835.32	**310,199.37**	**8,304.65**	**788.23**	**9,092.88**
2022	1.061761	177,526.44	165,634.72	60,140.94	62,231.47	0.00	217,870.30	**340,242.71**	**63,458.68**	**-51,447.35**	**12,011.33**
2023	**1.096158**	**183,277.62**	**171,000.65**	105,000.02	52,180.89	0.00	169,575.85	**326,756.76**	**89,555.39**	**-50,022.55**	**39,532.84**
TOTAL		**1,809,245.29**	**1,688,051.83**	**1,357,195.59**	**341,194.31**	**21,300.00**	**1,738,074.38**	**3,457,764.28**	**89,555.39**	**-50,022.55**	**39,532.84**
		3,497,297.12		***1,719,689.90***							

Léau
Naturellement Gap

RAD 2023 : Les travaux prioritaires

Usine de la descente :

•Travaux d'étanchéité
des réservoirs 1000 et 5000 m3

•Renouvellement des filtres à sable
sur la filière intérieure
- projet en cours (ville de Gap)

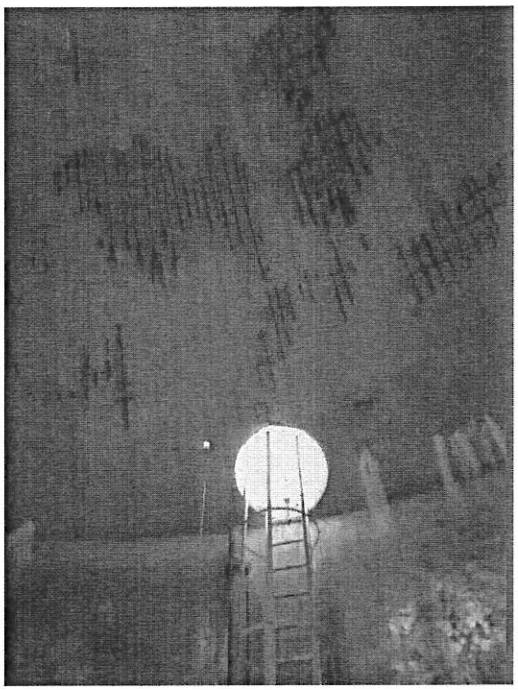

Coupole réservoir 1000 m3. La descente

Léau
Naturellement Gap

RAD 2023 : Les travaux prioritaires

Travaux de génie civil :

-Reprise d'étanchéité du toit
de la chambre de vannes du réservoir des Furons

-Reprise de la chambre de vannes du réservoir de Puymaure

-Sécurisation des ouvrages :

-Mise en place d'une clôture à la chloration de Bayard
(travaux ville de Gap 1° semestre 2024)

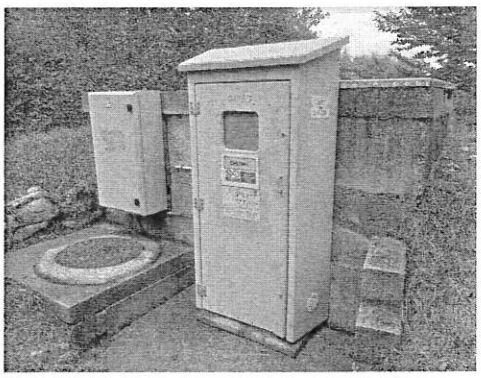

Léau
Naturellement Gap

Programme travaux de renouvellement 2024

IMPASSE LARETON

Remplacement d'une canalisation en PVC DN 63 par une canalisation en PEHD DN 63 sur 100 ml
Budget estimatif : 14 000 €

Antenne fuyarde et travaux préalables à réfection de voirie par la copropriété

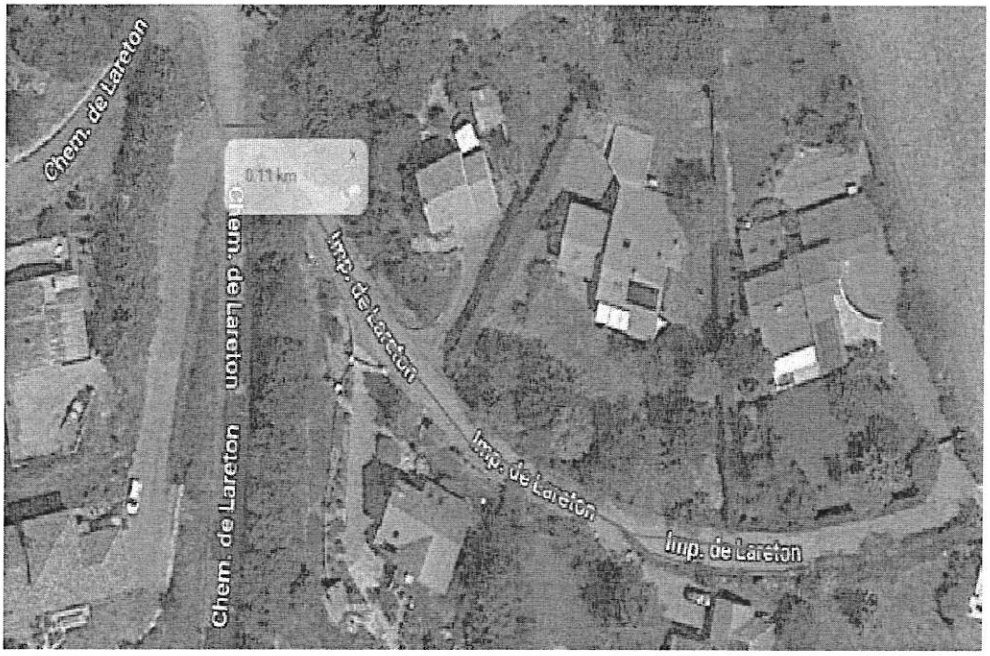

L'eau Naturellement Gap

EYSSAGNIERES

Remplacement d'une canalisation en fonte DN 80 par une canalisation en PEHD DN 125 sur 230 ml
Budget estimatif : 51 000 €

Fuites récurrentes

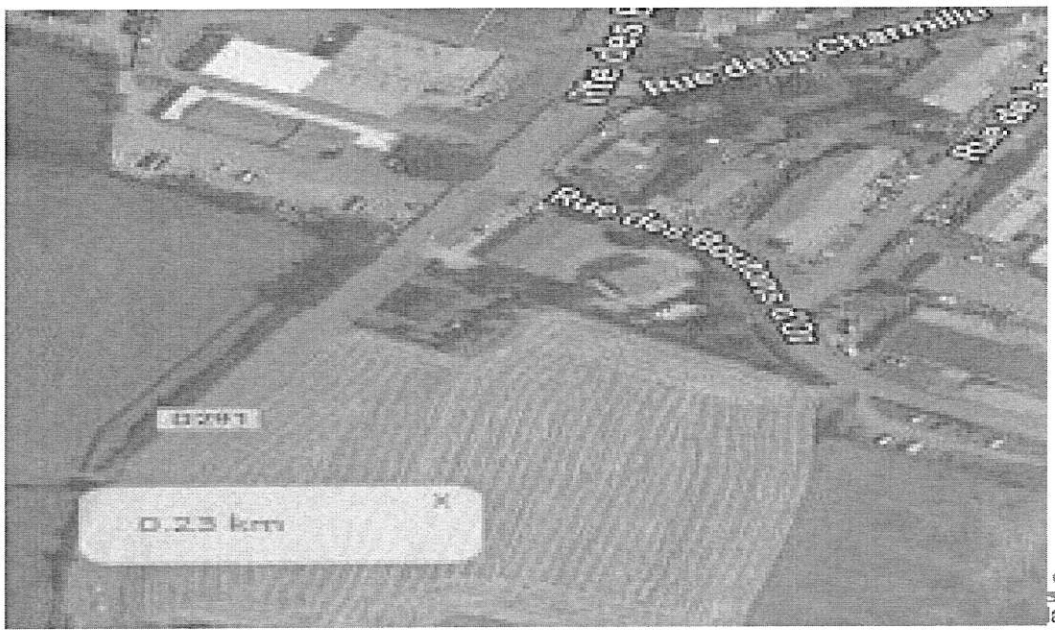

Route de Treschatel

Remplacement ou réhabilitation d'une canalisation en PVC DN 110 sur 425 ml
Budget estimatif initial: 61 000 € (à réajuster selon dernières préconisations voiries)

Fuites récurrentes

Léau
Naturellement Gap

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

agence de l'eau RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE

ÉDITION 2024

L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE VOUS INFORME

La fiscalité sur l'eau a permis une nette amélioration de la qualité de nos rivières

Grâce à cette fiscalité sur l'eau la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.

Le **prix moyen de l'eau dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse** est de **3,95 € TTC/m³** et de **4,30 € TTC/m³** en France*. Environ **12,5 %** de la facture d'eau sont constitués de redevances fiscales payées à l'agence de l'eau.

Cet impôt est réinvesti par l'agence pour moderniser et améliorer les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement, s'adapter au changement climatique, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des zones humides et des milieux marins.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'État sous tutelle du Ministère de la transition écologique, **spécialisé dans la protection de l'eau.**

*Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données Sispea 2021.

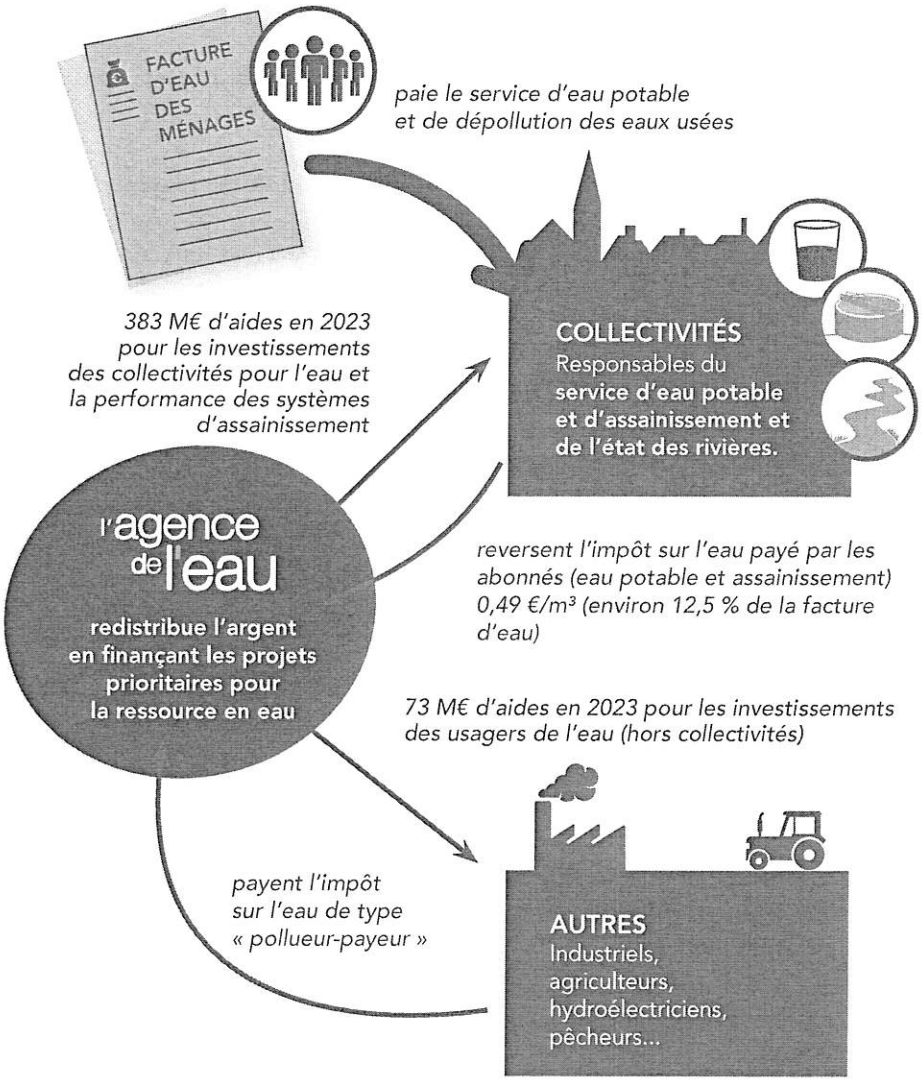

SAUVONS L'EAU !

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU
DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET DE CORSE EN 2023

60% des aides* attribuées en 2023 contribuent à l'adaptation des territoires au changement climatique.

▶ Pour économiser l'eau sur les territoires en déficit en eau (84,6 millions €)

590 opérations (réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, modernisation des techniques d'irrigation…) permettent d'économiser 6,75 millions m³, soit la consommation annuelle d'une ville de 123 000 habitants.

▶ Pour sécuriser l'alimentation en eau potable (36,7 millions €)

90 opérations ont bénéficié de l'aide de l'appel à projets lancé pour accompagner la mesure 14 du Plan eau.

▶ Pour dépolluer les eaux (135 millions € pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement)

32 stations d'épuration parmi les plus impactantes pour le milieu et 74 autres stations, notamment dans les territoires ruraux, aidées pour environ 27,6 M€. L'agence aide aussi les territoires ruraux à rattraper leur retard d'équipement en matière d'eau potable et d'assainissement (79,5 M€). La lutte contre les pollutions par temps de pluie a représenté 59,2 M€ d'aides.

▶ Pour réduire les pollutions industrielles (10 millions €)

6 119 kg de micropolluants supprimés dans les émissions industrielles.

▶ Pour lutter contre les pollutions par les pesticides et les nitrates et protéger les ressources destinées à l'alimentation en eau potable (7,3 millions € pour les captages prioritaires et ressources stratégiques pour le futur et 4,9 millions € pour l'agriculture)

7 nouveaux captages prioritaires du SDAGE Rhône-Méditerranée ont engagé un plan d'actions qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des fertilisants. Éviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. 4,9 millions € consacrés à la profession agricole pour supprimer ou réduire les pesticides (matériel, paiements pour services environnementaux, expérimentations et animation agricole).

▶ Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et milieux marins, et préserver la biodiversité (85,5 millions €)

53,8 km de rivières restaurées et 85 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (rectification des cours d'eau, bétonnage des berges, ouvrages en rivière...) empêchent les cours d'eau de bien fonctionner, et les poissons et sédiments de circuler. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement plus naturel.
2 630 ha de zones humides ont fait l'objet d'une aide.
L'agence intervient également au profit de la mer Méditerranée. Elle a notamment financé des opérations permettant la réduction des pressions dues aux mouillages des bateaux de plaisance sur 2 ha d'herbiers.

▶ Pour la solidarité internationale (5,3 millions €)

60 opérations engagées dans le cadre de coopérations décentralisées permettant de développer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans 20 pays en développement.

** incluant des crédits versés par l'État (Fonds vert et rénovation des canalisations d'eau potable).*

L'AGENCE DE L'EAU VOUS REND COMPTE DE LA FISCALITÉ DE L'EAU

2024

Pour les ménages, les redevances (sur l'eau potable et l'assainissement collectif) représentent environ 12,5 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense en moyenne 39,5 € par mois pour sa facture d'eau, dont 4,9 € par mois pour les redevances.

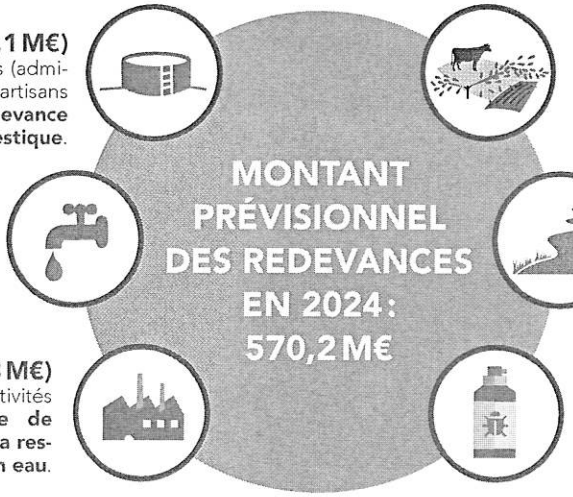

72,3 % (412,1 M€) payés par les ménages et assimilés (administrations, entreprises de service, artisans et petites industries) **comme redevance de pollution domestique**.

13 % (74,1 M€) payés par les collectivités **comme redevance de prélèvement sur la ressource en eau**.

8,2 % (46,8 M€) payés par les industriels et les activités économiques **comme redevance de pollution et de prélèvement sur la ressource en eau**.

0,8 % (4,4 M€) payés par les irrigants et les éleveurs **comme redevance de pollution et de prélèvement sur la ressource en eau**.

2,5 % (14,2 M€) payés par les pêcheurs, chasseurs, propriétaires de canaux ou d'ouvrages de stockage.

3,3 % (18,6 M€) payés par les distributeurs de produits phytosanitaires (essentiellement vendus aux agriculteurs) et répercutés sur le prix des produits **comme redevance de pollution diffuse**.

Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentées toutes les catégories d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs.

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

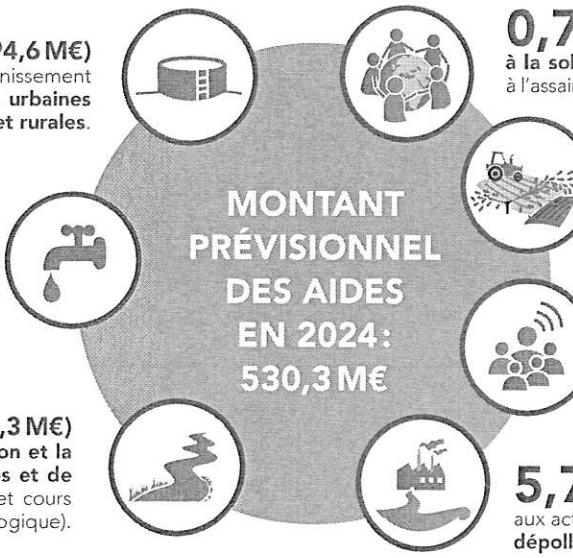

36,7 % (194,6 M€) aux services publics d'eau et d'assainissement **pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales**.

34,1 % (181 M€) **pour les économies d'eau et la protection de la ressource en eau :** protection des captages d'eau, lutte contre les pollutions diffuses, gestion de la ressource.

17,4 % (92,3 M€) aux collectivités **pour la restauration et la protection des milieux aquatiques et de la biodiversité :** zones humides et cours d'eau (renaturation, continuité écologique).

0,7 % (3,8 M€) **à la solidarité internationale :** accès à l'eau ou à l'assainissement pour les populations démunies.

2,6 % (14 M€) aux exploitants agricoles **pour des actions de réduction des pollutions dans l'agriculture**.

2,7 % (14,3 M€) aux collectivités, aux associations, aux organismes consulaires..., **pour l'animation des politiques de l'eau :** études, connaissances, réseaux de surveillance des eaux, éducation, information.

5,7 % (30,3 M€) aux acteurs économiques non agricoles **pour la dépollution industrielle**.

- **Ces montants n'intègrent pas les crédits fonds vert versés par l'État** pour accompagner la stratégie nationale biodiversité (SNB 2030) et la renaturation des villes et des villages.
- **Solidarité envers les communes rurales :** l'agence de l'eau soutient, à des taux très préférentiels, les actions des communes rurales situées dans les zones de revitalisation rurale (ZRR) pour rénover leurs infrastructures d'eau et d'assainissement.
- **L'agence de l'eau contribue également au financement** de l'Office français de la biodiversité (OFB) et des parcs nationaux. Le montant de cette contribution pour 2024 s'élève à 103,1 M€.

QUALITÉ DES EAUX

État écologique des cours d'eau
Données 2021

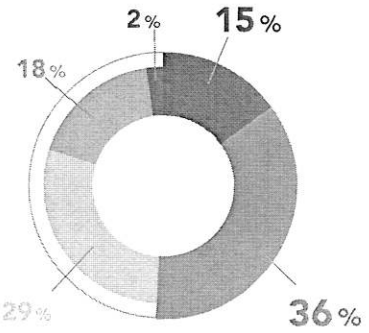

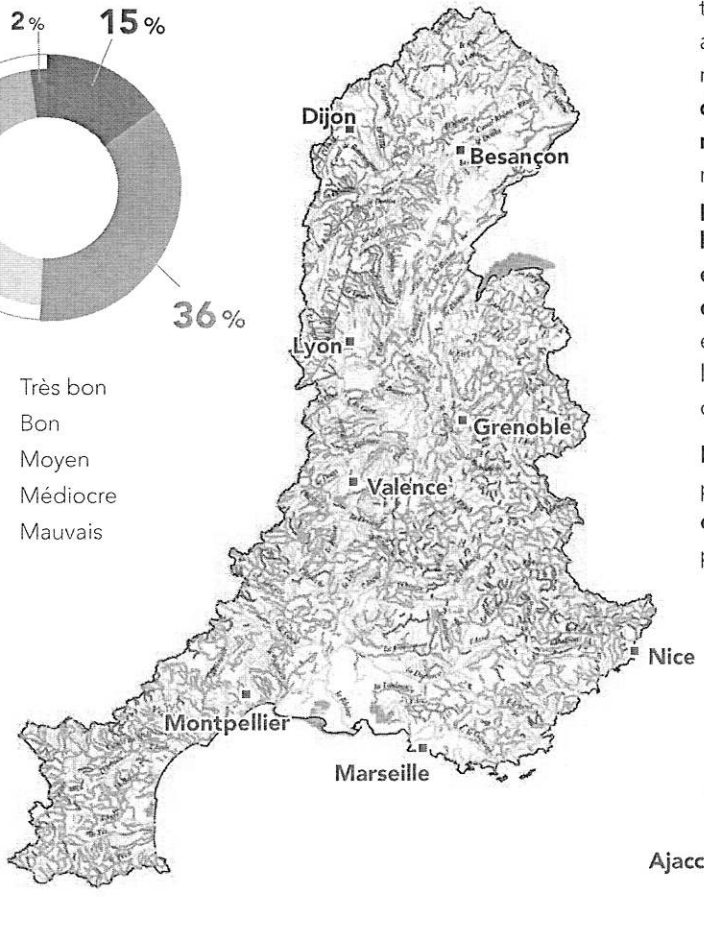

Le nombre de cours d'eau en bon état physico-chimique a plus que doublé au cours des 25 dernières années.

Cette nette amélioration est le résultat d'une politique réussie de mise aux normes des stations d'épuration. Par rapport à 1990, ce sont ainsi 30 tonnes d'azote ammoniacal par jour en moins qui transitent à l'aval de Lyon. **La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée est en bon état.** Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, les **principales causes de dégradation de la qualité de l'eau** sont **l'artificialisation du lit des rivières et les barrages et les seuils qui barrent les cours d'eau**, les pollutions par les **pesticides** et les **rejets de substances toxiques** ainsi que les **prélèvements d'eau excessifs** dans un contexte de changement climatique.

Le bassin de Corse est relativement épargné par ces pressions, **91 % de ses rivières sont en bon état.** Toutefois, un accroissement de la pression sur la ressource en eau est constaté.

Découvrez l'état de santé des rivières en France avec l'application mobile de l'agence de l'eau.

Bassin Rhône-Méditerranée

- 15,5 millions d'habitants
- 20 % du territoire français
- 20 % de l'activité agricole et industrielle
- 50 % de l'activité touristique
- 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

Bassin de Corse

- 330 000 habitants permanents
- 3,4 millions de touristes chaque année
- 3 000 km de cours d'eau
- 1 000 km de côtes

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

agence de l'eau RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE

AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE
2-4, allée de Lodz 69363 Lyon Cedex 07
Tél. : 04 72 71 26 00
www.eaurmc.fr - www.sauvonsleau.fr

@SauvonsLeau | @sauvonsleaufr
Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

...bigbang.fr • janvier 2024

GESTION DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE DE LA VILLE DE GAP

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE SERVICE - 2023

Contexte réglementaire et gestion de la compétence eau potable

La loi NOTRe a rendu obligatoire le transfert des compétences eau et assainissement aux communautés d'agglomération au 1er janvier 2020. Ainsi, la Communauté d'Agglomération Gap Tallard Durance exerce la compétence eau potable à compter du 1er janvier 2020.

L'article 14 de la loi Engagement et Proximité a autorisé les communautés d'agglomération à déléguer tout ou partie des compétences liées à l'eau à leur communes membres. Par délibération du Conseil Municipal n° 2020-11-6 du 27/11/20, la Commune de Gap a sollicité la Communauté d'Agglomération pour obtenir la délégation de la compétence Eau.

Par délibération n°2020-12-39 du 8/12/20, la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, autorité délégante a adopté une convention afin de définir les modalités de mise en œuvre de la délégation de la compétence Eau. Cette

convention entre la ville de Gap et la Communauté d'Agglomération a été signée le 21 décembre 2020.

Mode de gestion du service public de distribution d'eau potable

Par une convention signée le 30 avril 2013 et entrée en vigueur le 1er juillet 2013, la ville de Gap a confié la gestion de son réseau intercommunal de distribution de l'eau potable à la société Véolia Eau dans le cadre d'une délégation de service public pour une durée de 11 an et demi jusqu'au 31 décembre 2024.

Le réseau comporte 9 installations de production, dont l'Usine de Production d'Eau Potable de la Descente, 24 réservoirs et 494 km de canalisation. Il dessert 24 496 abonnés au 1er janvier 2024.

Le délégataire assure la gestion du service public de production et de distribution d'eau potable à ses risques et périls. La Collectivité a comme objectif de garantir le bon entretien des réseaux de distribution pour la continuité du service public, un niveau optimum de qualité de l'eau, un haut niveau de qualité de service à l'usager ainsi qu'une maîtrise du prix de l'eau et de ses évolutions.

La facturation est établie sur une base exclusivement proportionnelle aux volumes consommés. La grille tarifaire comporte plusieurs tranches de consommation progressives.

Les recettes de la redevance sont réparties entre le délégataire et la collectivité. Le délégataire exploite et entretient les ouvrages de production, de stockage et de distribution d'eau potable.

La collectivité finance les investissements pour les travaux neufs d'extension et de développement des réseaux, ainsi que le renouvellement des ouvrages importants (adducteurs, réservoirs, usine de potabilisation).

Les indicateurs de gestion

Le décret n°2007-675 du 2 mai 2007 précise les indicateurs techniques et financiers qui doivent être présentés dans le rapport annuel sur le prix et la qualité de service. Ces éléments figurent dans le rapport annuel du délégataire, la gestion du service public correspond au périmètre du contrat de délégation de service public.

L'article L2224-5 du CGCT prévoit de joindre au rapport annuel de la collectivité, la note établie par l'agence de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

L'arrêté du 10 juillet 1996 modifié, prévoit qu'une note d'information sur la qualité de l'eau soit portée à la connaissance des consommateurs.

Les documents répertoriés ci-dessous constituent le rapport sur le prix et la qualité du service public communal de distribution d'eau potable 2023 :

1. Description des installations de distribution d'eau de la ville de Gap
2. Société Véolia rapport annuel du délégataire - Service de l'Eau Potable de la Ville de Gap
3. Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse : Sauvons l'Eau Edition 2023 - note sur la fiscalité de l'eau et les actions aidées par l'agence de l'eau.
4. Agence Régionale de Santé PACA - Fiches info factures 2023